

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 13 JANVIER 2022

PARIS, LE 13 JANVIER 2022 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce jeudi 13 janvier et a adopté les principes de reprogrammation des rencontres de TOP 14 et de PRO D2 reportées.

Dans le contexte sanitaire, les règles de gestion suivantes seront appliquées pour les décisions de reprogrammation des matches reportés :

- les weekends disponibles sont utilisés prioritairement à l'option de programmation en semaine. Les weekends suivants, sans journée de championnat programmée, peuvent être utilisés :
 - en TOP 14 : 12 février, 12 mars, 19 mars ainsi que des weekends optionnels pour des équipes ne participant pas aux phases finales EPCR (9 avril, 16 avril, 7 mai, 14 mai, 28 mai)
 - en PRO D2 : 5 février, 19 mars, 26 mars, 30 avril
- les matches reportés sont reprogrammés prioritairement par ordre chronologique de programmation dans le calendrier.
Une exception à ce principe pourra être apportée par le Comité Compétitions dans le but de permettre la tenue d’un nombre supérieur de rencontres reportées au cours d’un même weekend/date libre. Dans cette hypothèse, le Comité Compétitions pourra modifier l’ordre de reprogrammation des matches à la condition d’être en mesure de reprogrammer, lors d’un weekend ou en semaine, toutes les rencontres de journées précédentes déjà reportées au jour de sa décision.
- en cas de reprogrammation en semaine, chaque club ne sera concerné que pour une seule rencontre (en semaine) sur une période d'un mois.
- les matches reprogrammés doivent tous se jouer avant la dernière journée de la saison régulière,
- une règle administrative (péréquation tenant compte que le match devait avoir lieu à domicile ou à l'extérieur) sera appliquée, le cas échéant, pour les matches reportés non jouables.

Dans le respect de ces principes, les dates de reprogrammation des rencontres reportées sont de la compétence du Comité Compétitions. Les dates de report des matches reportés seront annoncées dans les jours à venir.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90